

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2021 à 14H00

L'An Deux Mil Vingt Et Un, le 25 septembre à 14 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, selon la convocation du 21 Septembre 2021.

ETAIENT PRÉSENTS : M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ ; M Vincent FOURIGNON ; Mme Isabelle DEPEIGE ; Mme Sylvie ROLLIN ; M Jean-François PALLEAUX ; Mme Céline FOUCHET ; Mme Adeline LEROUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M Nicolas LEROUX ; M Daniel DEJARIGE Mme Anny LAFAURE

POUVOIRS: M Nicolas LEROUX a donné pouvoir à Mme Sylvie ROLLIN ; M. Daniel DEJARIGE a donné pouvoir à Mme Adeline LEROUX ; Mme Anny LAFAURE a donné pouvoir à Mme Isabelle DEPEIGE.

VISIOCONFERENCE : Mme Clémence MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle DEPEIGE

1/- Validation du PV du dernier CM :

Après quelques modifications effectuées pendant la séance, il est validé à l'unanimité.

2/ CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport définitif 2020 et son rapport provisoire 2021 relatifs aux attributions de compensation lors de la séance du 27 mai 2021.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport définitif 2021 et son rapport provisoire 2022 relatifs aux attributions de compensation lors de la séance du 30 août 2021.

Ces rapports sont notifiés aux communes membres et soumis au vote à majorité qualifiée des conseil municipaux.

La commune du Moutier d'Ahun se voit attribuer une compensation de 8 931.13 € pour l'année 2021, pour 2022 une compensation provisoire de 8 347.58 € est prévue.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Une délibération sera prise

3/ Désignations des commissions communales

Monsieur le Maire propose 4 commissions communales où les membres du Conseil Municipal seront répartis comme suit :

- Gestion financière : Anny LAFAURE, Isabelle DEPEIGE, Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ ;
- Entretien des biens communaux : Vincent FOURIGNON, Sylvie ROLLIN, Isabelle DEPEIGE ;
- Valorisation tourisme, culturel et festive : Clémence MARTIN, Céline FOUCHET, Adeline LEROUX ;
- Espaces verts, décorations festives : Clémence MARTIN, Sylvie ROLLIN, Anny LAFAURE.

La répartition est adoptée.

4/ Mandat Conseil Communautaire

Monsieur le Maire explique que le mandat que Madame Céline FOUCHET exerçait est caduc suite à la démission de Madame DEPEIGE de sa fonction de Maire. Monsieur le Maire est de conseiller communautaire et son premier adjoint Monsieur Vincent FOURIGNON est suppléant.

5/ Mur de la route de Pourtoux

Pour la réparation du mur de la route de Pourtoux, nous avons reçu seulement 2 devis, l'un de l'entreprise Bouillot pour un montant de 16 000 € HT et l'autre de l'entreprise SIMOES pour un montant de 2 700 € HT. En effet, l'entreprise Trullen bâtiment et l'entreprise de M Fabrice LAFARGE ont refusé d'établir un devis car la rivière si situant en contre-bas rend le chantier complexe.

Les subventions DETR (50 %) et Boost Commune du Conseil départementale (20 %) avaient été demandées mais les dossiers correspondants sont suspendus dans l'attente de la production des devis car il est décidé de refaire faire ces devis qui sont désormais anciens. **5/ Situation des dossiers en cours**

Achat de peinture pour les bandes blanches des panneaux Stop : il est noté que l'entreprise SIGNATURE vend ce type de produit, nous solliciterons tout de même la Mairie d'Ahun afin de savoir où ils se fournissent.

Maisonnette d'Heyrat : Le diagnostic classe la maison en catégorie E. Suite à l'annonce publiée sur le site « le bon coin », 16 demandes de location nous sommes parvenues. La location retenue a été attribuée à une ostéopathe s'installant sur Aubusson et

débutera début novembre. Travaux à effectuer avant de relouer : nettoyer la cave, ramoner la cheminée et vidanger la fausse septique.

Déchets : des dépôts de cartons posent problème, Mme Fouchet informe que le Sictom effectue un ramassage tous les vendredis pour les cartons ; Monsieur le Maire va se renseigner pour savoir si les communes peuvent en bénéficier.

Déchets verts : Il est évoqué la possibilité d'ouvrir l'endroit où l'agent communal jette les déchets communaux aux habitants de la commune, en laissant les clés disponibles au secrétariat de mairie à ses heures d'ouverture.

Matériels : Nous n'avons pas reçu le courrier de M. GLOMOT pour la proposition d'achat du tracteur. Monsieur le Maire a une autre offre au même prix ; cependant Madame ROLLIN précise que cette personne n'est peut-être pas solvable.

Le tracteur et l'épareuse achetés au Département sont en état de fonctionnement.

Pour second tracteur acheté au département : le remplacement de la roue percée est d'environ 600 € mais il ne roule pas. M. PALLEAUX connaît la panne et l'explique.

Les Voitures : Elles sont chez un garagiste, « FAB AUTO », qui est venu les récupérer au parc du département puisque l'assurance ne voulait pas assurer des véhicules non conformes (pas de contrôle technique).

Matériels de voirie pour l'agent communal : plusieurs achats seraient nécessaires : un karcher thermique pour nettoyer l'assainissement, un taille-haie, une tondeuse (Monsieur le Maire possède un devis de l'entreprise Martinot pour de tels travaux qui lui semble élevé).

Un débat important a eu lieu sur l'achat de la tondeuse car le tracteur tondeuse est hors service également, Monsieur le Maire va faire le point.

Mme DEPEIGE demande d'effectuer l'entretien de la route du Marais.

Mme FOUCHET indique qu'il est aussi urgent de nettoyer le circuit où passe le semi-marathon dans nos chemins communaux car les ronces obstruent le passage.

Mme MARTIN présente en visioconférence se déconnecte.

Mme FOUCHET demande des renseignements concernant l'aire de jeux, Monsieur le Maire a demandé un devis avec du sol souple (26€ le m²) mais il doit également demander un devis à une entreprise pour l'ensemble (sol et pose des jeux).

Mme FOUCHET fait une demande concernant l'avancement de la remise en état des bornes d'incendie, Monsieur le Maire doit reprendre contact avec Véolia.

Mme DEPEIGE demande ce qu'il en est pour les arbres foudroyés. Monsieur le Maire répond que les arbres penchent côté rivière ; donc il a vu avec la Communauté de Communes qui attend que les arbres tombent dans l'eau pour les récupérer.

Monsieur PALLEAUX rétorque que les arbres penchent côté chemin et qu'il y a un véritable risque pour les passants.

Il est demandé à Monsieur le Maire de se rendre sur les lieux afin d'en vérifier la sécurité.

Monsieur PALLEAUX interroge directement Mme LEROUX au sujet de la conformité de l'assainissement sur la construction de ses chalets touristiques. Mme LEROUX répond que le SPANC s'est déplacé et a délivré un certificat de conformité.

Un vif échange s'ensuit auquel prend part Mme FOUCHET.

Madame LEROUX et Madame FOUCHET ont eu un comportement agressif et menaçant envers Monsieur PALLEAUX. Monsieur PALLEAUX après avoir posé une question sur l'attestation de conformité de l'assainissement des Chalets de Madame LEROUX, il a été pris à partie par des insultes et des menaces de la part de Madame LEROUX et Madame FOUCHET qui ont eu un comportement extrêmement agressif et indigne d'élus.

Le débat s'envenimant, Mme DEPEIGE décide de quitter la salle.

Monsieur le Maire met fin à la discussion en expliquant la situation aux protagonistes. Selon lui aucune des parties n'a tort et il convient d'en référer à l'administration. Pour l'instant le SPANC ne nous a pas fourni les documents nécessaires pour clôturer le dossier du permis de construire du GAEC des Petits JO.

Fin de la séance : aux alentours de 17h30